



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize novembre deux mille vingt à dix-huit heures au nombre prescrit par la loi à la salle polyvalente, sous la présidence de Monsieur le Maire, Daniel CORDILLOT.

Monsieur le Maire procède à l'appel des élus.

PRESENTS (13) : Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT, PARIS, LORGE, PICQ, STETTLER, ARNOULD, VAHER, LEGRON, ARAULT, FARHAOUI, BINON, BERRY.

ABSENTS EXCUSES (6) : Mme BRODE (Pouvoir à Mr BERRY). Mr GAUTROIS (pouvoir à Mme KABAT) Mmes TERRINHA (Pouvoir à Mr PARIS), TURHAN (pouvoir à Mr PICQ), Mr AGACHE, Mme LOMBARDO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mr PICQ

Monsieur le Maire annonce l'ordre du jour.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire demande s'il y a des volontaires pour être secrétaire de séance. Monsieur PICQ se porte candidat.

Monsieur le Maire propose Monsieur PICQ à l'assemblée qui accepte à l'unanimité. Monsieur PICQ est secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 18 SEPTEMBRE 2020

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires.

Il donne lecture du courrier de Madame LOMBARDO : En page 9 du procès-verbal : Celle-ci trouve maladroit l'alinéa concernant la prise en charge des obsèques d'un administré juste après l'échange sur les véhicules.

Monsieur le Maire indique que l'ordre du jour doit être respecté.

Il n'y a pas d'autre remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 2020 13NOV 01 : ADHÉSION AU SERVICE « CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ » DU SDEY.

Le SDEY a mis en place un service mutualisé de « Conseil en Energie Partagé » (CEP). Ce service permet à chaque collectivité adhérente de bénéficier d'un accompagnement personnalisé. Il aide les communes à entreprendre des actions concrètes de réduction des consommations énergétiques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et sur proposition de Monsieur le Maire, décide :

- ✓ **D'APPROUVER** l'adhésion de la Commune de SAINT-MARTIN DU TERTRE au service de « Conseil en Energie Partagé ».

Ce service comprend :

- L'aide technique à la gestion des installations, en particulier la réalisation d'audits énergétiques sur le patrimoine bâti des collectivités territoriales, première étape indispensable pour disposer de toutes les données nécessaires à un bilan énergétique et d'un programme pluriannuel de travaux d'économies d'énergie,
- L'assistance et le conseil pour la gestion et le suivi des consommations énergétiques, L'assistance et l'accompagnement pour les projets relatifs à l'énergie.

Les conditions d'adhésion, exposées dans la convention, sont notamment :

- L'engagement de la collectivité sur 4 ans minimum
- La cotisation annuelle de l'adhésion :
 - Pour les collectivités de moins de 2000 habitants à : 0,40 €/hab./an
 - Pour les collectivités de plus de 2000 habitants, deux strates de cotisations s'additionnent :
 - ◆ De 0 à 2000 hab. : 0,40 €/hab./an
 - ◆ Au-delà de 2000 hab. : 0,20 €/hab./an
- ✓ **D'AUTORISER** le Maire à signer tout document afférent à ces opérations, en particulier la convention d'adhésion correspondante et les conventions financières entre la Commune et le SDEY.
- ✓ **DE S'ACQUITER** de la cotisation annuelle et la participation financière aux études énergétiques.

- ✓ **DE DESIGNER** un élu « référent énergie » de la collectivité, qui sera l'interlocuteur privilégié du SDEY pour le suivi d'exécution des missions.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2020 13NOV 02 : NOUVEAU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la nouvelle version du règlement du Conseil Municipal.

VOTE : 15 Pour (Mmes et Mrs CORDILLOT, KABAT + 1 pouvoir, PARIS + 1 pouvoir, LORGE, PICQ + 1 pouvoir, STETTLER, ARNOULD, VAHER, LEGRON, ARAULT, FARHAOUI, BINON).

2 Abstentions (Mr BERRY+ 1 pouvoir).

Délibération n°2020 13NOV 03 : RÉCUPÉRATION DES FRAIS D'OBSÈQUES ENGAGÉS D'URGENCE PAR LA COMMUNE LORS DU DÉCÈS D'UN ADMINISTRÉ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide que la dépense de 1 950,10 €, engagée par la Commune aux fins de l'organisation, en urgence, des obsèques d'un administré, sera demandée en remboursement à la famille qui s'est fait connaître.

Un titre de recette sera émis à son encontre.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2020 13NOV 04 : FRAIS DE SCOLARITÉ DEMANDÉS PAR LA COMMUNE DE SENS – ANNÉE SCOLAIRE 2019/2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte la convention de répartition intercommunale des charges scolaires au titre de l'année 2019/2020 présentée par la Commune de SENS s'élevant à 660,17 € pour 1 élève scolarisé dans l'une des écoles de SENS.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2020 13NOV 05 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR ORANGE POUR 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le versement de 2 133,27 € représentant la redevance d'occupation du domaine public pour 2020 due par ORANGE.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2020 13NOV 06 : REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DUE PAR BOUYGUES POUR 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Accepte le versement de 154,52 € représentant la redevance d'occupation du domaine public pour 2020 due par BOUYGUES.

VOTE : Pour à l'unanimité.

Délibération N° 2020 13NOV 07 : PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET DICRIM – MISE A JOUR.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde et du DICRIM.

VOTE : Pour à l'unanimité.

La séance est levée à 19 h 35.



Le secrétaire de séance

Alain PICQ